

Monsieur le Député Européen

.....  
25, rue Notre Dame  
L-2240 Luxembourg

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2007

**Concerne : vote sur la Directive Européenne concernant la Sécurité des Infrastructures  
COM (2006) 569 final 2006/0182 (COD) le 10 juillet 2007**

Monsieur le Député Européen,

Le 10 juillet prochain aura lieu au Parlement Européen le vote sur la sécurité des infrastructures. Une approche systémique d'une sécurité routière durable tient lieu de l'interaction entre l'utilisateur de la route avec la sécurité de l'infrastructure, ainsi que de la sécurité active et passive des véhicules. Le comité de Transport TRAN a malheureusement rejeté cette proposition de la Commission concernant la réduction du nombre des victimes de la route, dans leur réunion du 5 juin dernier.

Selon le ETSC (European Transport Safety Council) et beaucoup d'autres experts en la matière, cette directive, une fois appliquée, sauvera quand-même chaque année dans l'Union Européenne plus de 600 vies et épargnera plus de 7000 blessés graves.

Voilà pourquoi nous vous supplions au nom des victimes de la route de bien vouloir voter en faveur de cette loi lors de la séance plénière le 10 juillet prochain à Bruxelles.

Ceci nous mènera un pas en avant vers l'approche du but que l'Europe s'est posé pour 2010, réduire les collisions graves sur les routes de 50%.

Pour tout renseignement supplémentaire je suis à votre entière disposition ([merschi@pt.lu](mailto:merschi@pt.lu); mobile : 621 145 167 )

Veillez agréer, Monsieur le Député Européen, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jeannot MERSCH  
Président